

Liste des autorisations de voirie (non exhaustive)

<u>Arrêtés d'alignement</u>	<u>Liens vers fichier word</u>
Arrêté d'alignement <i>Le pétitionnaire sollicite uniquement l'alignement de son terrain. Il est signalé que l'alignement peut être sollicité lors de la demande de permis de construire.</i>	
Arrêté d'alignement avec permission de voirie pour édification d'un mur de clôture <i>Le mur pourra être mis en retrait de l'alignement (Annexer un schéma de signalisation de travaux avec panneaux de type AK5 et K2). Le présent arrêté ne préjuge pas de l'obligation de déclaration préalable (DP) au titre du code de l'urbanisme dans les communes où il existe un document d'urbanisme opposable sur lequel les dispositions liées aux clôtures sont énoncées et dans toutes les communes qui ont délibéré pour soumettre toutes les clôtures à DP. (dans toutes les communes, les murs de 2 mètres et plus sont soumis à DP)</i>	
Arrêté d'alignement avec permission de voirie pour plantation haie ou arbres <i>Les plants devront se situer à 2 m de l'alignement sauf prescriptions du règlement de voirie communal (Annexer un schéma de signalisation des travaux avec panneaux de type AK5 et K2)</i>	
Arrêté d'alignement avec permission de voirie pour pose de compteur <i>(Annexer un schéma de signalisation de travaux avec panneaux de type AK5 et K2)</i>	
Arrêté d'alignement avec permission de voirie pour la réalisation d'un portail <i>Les prescriptions du permis de construire peuvent obliger une entrée en retrait de type Ff - idem à Compteur pour schéma de signalisation de travaux.</i>	

<p>Arrêté d'alignement avec permission de voirie pour aménagement d'accès avec franchissement de fossé</p>	
---	---

Permission de voirie pour tranchées

<p>Arrêté portant permission de voirie pour réalisation de tranchées sous accotement (travaux sans empiétement sur voie de circulation, schéma avec panneaux de type AK5 et K2)</p>	
<p>Arrêté portant permission de voirie pour réalisation de tranchées sous chaussée (schémas 1,2 et 3).</p>	
<p>Arrêté permanent de voirie et de circulation pour travaux d'entretien d'urgence sur les réseaux (schémas 1,2 et 3)</p>	

Permission de voirie pour surplomb

<p>Arrêté portant permission de voirie pour la pose de banderole, etc ... en surplomb du domaine public (accompagné d'un arrêté de circulation « alternat » avec schémas 1,2 et 3)</p>	
---	---

Permis de stationnement

<p>Arrêté de voirie portant permis de stationnement (pour vente ou offre de produits avec implantation de stand hors circulation)</p>	
--	---

<p>Arrêté de voirie portant permis de stationnement <i>(avec vente sur la voie publique nécessitant ou non un arrêté de circulation (route barrée avec mise en place d'une déviation - voir dispositions spéciales))</i></p>	
<p>Arrêté de voirie portant permis de stationnement pour échafaudage <i>(camion, benne,..., avec panneaux de type AK5 et K2 pour prévenir le danger sur accotement)</i></p>	
<p>Arrêté de voirie portant permis de stationnement <i>(dépôt sur accotement de gravillons, stères de bois, terre,..., avec panneaux de type AK5 et K2 pour prévenir l'occupation)</i></p>	
<h2><u>Arrêté de circulation</u></h2>	
<p>Arrêté de circulation avec alternat <i>(schémas 1,2 et 3)</i></p>	
<p>Arrêté de circulation avec interdiction de circuler <i>(mise en place d'une déviation pour manifestation sur voie publique : stand de produits, travaux...)</i></p>	
<p>Arrêté de restriction de circulation pour tonnage limité <i>(prévoir les itinéraires de déviation à l'article 1)</i></p>	
<p>Arrêté de circulation avec réglementation du régime prioritaire <i>(avec mise en place d'un cédez le passage ou mise en place d'un stop).</i></p>	
<p>Arrêté de circulation réglementant la vitesse</p>	

Arrêté de circulation avec instauration d'un sens unique	
Arrêté de circulation avec mise en place d'un sens prioritaire	
Arrêté de circulation avec interdiction de stationner	
Arrêté de stationnement pour place handicapé	
Arrêté de déviation de circulation	

Réponse sur demande notariale pour présence de servitude d'alignement sur voie communale (en ce qui concerne les chemins ruraux, la demande n'est pas justifiée et sans objet)	divers\servitude sur voie communale.doc
---	---

[Retour sommaire](#) 